Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

_____ Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nº 2023-02 - 11

Nombre de Conseillers 33

Séance du 7 février 2023 Diffusée en direct sur la chaine youtube de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer *******

En exercice:

33 27

L'an deux mille vingt trois, le sept février,

Présents Représentés: 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER

réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs

CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux: Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Messieurs **BAIXE** Bruno, **GUEGUEN** LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles.

RAPPORT SOCIAL **UNIQUE** 2021

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient représentés :

Adjoint : Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Conseillers Municipaux: Messieurs Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI). AÏSA Olivier (procuration à Monsieur Jacques LEPACHELET), MAUBE Yvan (procuration à Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE), VALENTIN Jean-Michel (procuration à Monsieur le Maire)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Madame Chrystelle GOHARD

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20330207-DEL20230211-DE Date de télétransmission : 10/02/2023 Date de réception préfecture : 10/02/2023

Vu l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité social territorial (CST),

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport sur l'état de la Collectivité (Bilan social de la Commune) au 31 Décembre 2021.

Monsieur le Maire précise que ce document a été présenté au Comité social territorial lors de sa séance du 7 février 2023.

Monsieur le Maire établit une synthèse des informations contenues dans ce document et des principaux indicateurs relatifs à la gestion des Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport Social Unique 2021 qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BARTHELE

Le Secrétaire de Séance

Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20330207-DEL20230211-DE Date de télétransmission : 10/02/2023 Date de réception préfecture : 10/02/2023